



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 5 octobre 2023

Objet : Attribution d'une subvention pour l'association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur DEL MORO Alain ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame CARRIER Marie-Dominique ;
Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame PIPERI Linda ;
Madame MATTEI Mathilde à Monsieur PIERI Pierre ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Monsieur PAOLI Jean-François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2023/JUIL/01/16 en date du 20 juillet 2023 portant sur l'individualisation des subventions « Hygiène et Santé » pour l'année 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 3 octobre 2023 ;

Considérant l'opportunité pour notre collectivité d'aider financièrement des associations qui contribuent au quotidien, par leurs actions, à apporter une meilleure réponse aux besoins de la population de Bastia dans le domaine de l'hygiène et de la santé ;

Considérant qu'en complément des subventions allouées lors du conseil municipal du 20 juillet 2023, la ville de Bastia souhaite attribuer une subvention au profit de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) ;

Considérant que l'association ELA, fondée en 1992, regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre ces maladies génétiques rares avec pour ambition de promouvoir et développer la pratique du sport pour tous en France et à l'international, en particulier auprès de la jeunesse ;

Considérant que l'association ELA annonce la labellisation "Génération 2024" de la campagne "Mets tes baskets et bats la maladie" 2023-2024 qui invite, par l'intermédiaire des écoles et établissements scolaires, toute une jeunesse à se mobiliser en faveur de la lutte contre les leucodystrophies ;

Considérant qu'en 2022, l'association ELA a mobilisé 113 élèves de l'école François Amadei, l'opération étant reconduite en 2023 ;

Considérant la demande de subvention à hauteur de 300 euros de l'association ELA auprès de notre collectivité.

Après avoir entendu le rapport de Madame Laura Orsini-Sauli,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 300€ à l'association ELA.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2023 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 17/10/2023

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.